

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1244**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Travaux de grosse maintenance au Clip - Travaux de rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1244**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Travaux de grosse maintenance au Clip - Travaux de rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-0515 en date du 9 février 2009, le conseil de Communauté a autorisé une individualisation de programme pour l'installation des services sur les bâtiments tertiaires et des travaux de grosse maintenance sur l'immeuble Le Clip situé 83, cours de la Liberté à Lyon 3°.

Le présent rapport a pour objet un marché de travaux de rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 mai 2009.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 28 septembre 2009, a classé première l'offre de l'entreprise CVTI, jugée la plus avantageuse économiquement, pour un montant de 277 200,51 € TTC (231 773 € HT).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise CVTI pour un montant de 277 200,51 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale D 1, assurer le bon fonctionnement des services, individualisée sur l'opération n° 1602 le 9 février 2009 pour la somme de 990 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 23 - fonction 020, pour un montant de 277 200,51 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.